

Brexit : l'audiovisuel se prépare au pire

INDUSTRIE Le plus grand marché d'Europe pourrait perdre sa couronne

► L'Observatoire européen de l'audiovisuel tente d'anticiper les défis imposés par le Brexit.

► Maître des coproductions télévisées, le Royaume-Uni peut trembler.

Événement unique dans l'histoire de l'Union européenne, le Brexit a déjà connu plus de rebondissements qu'une saison complète de « Game of Thrones ». Passionnant pour certains, ce divorce fait souffler un vent de panique au sein du secteur audiovisuel européen. C'est que le Royaume-Uni représente le plus grand marché audiovisuel au sein des 28 États membres (voir les chiffres). Il s'agit d'une catastrophe, selon l'Association de l'industrie cinéma et audiovisuelle indépendante. Dans l'attente d'un accord de sortie définitif qui pourra clarifier « l'immense confusion » pour le secteur, l'Observatoire européen de l'audiovisuel avance quatre défis.

1 La perte du passeport européen Parmi les premières victimes du Brexit, on retrouve les centaines de chaînes établies au Royaume-Uni. Le pays est de loin le premier d'établissement pour les chaînes et les services de vidéo à la demande. Ce qui en fait la première plaque tournante des services audiovisuels en Europe. Les acteurs des secteurs de la radiodiffusion, du cinéma et de l'audiovisuel s'accordent donc sur l'importance du maintien du principe du pays d'origine après le Brexit. Les diffuseurs étrangers sous pavillon britannique risquent de perdre leur liberté de diffusion à travers le continent. Conséquence : si ces entreprises venaient à se délocaliser dans l'Union, cela engendrerait des risques pour l'emploi et pour l'économie du pays. « Une délocalisation entraînerait une dilution partielle du capital considérable actuellement disponible dans la phase de développement et de production de contenus locaux », estime l'Observatoire. La fuite est déjà en marche. Des chaînes analysent le marché européen pour trouver une nouvelle porte d'en-

trée.

2 Des œuvres moins européennes Il est essentiel, pour de nombreux organismes du secteur audiovisuel au Royaume-Uni, que les contenus britanniques continuent à bénéficier de l'appellation « œuvre européenne » après le Brexit. Dans le cas contraire, les œuvres créées au Royaume-Uni seraient exclues des quotas nationaux en faveur des contenus produits dans l'Union applicables aux chaînes de télévision et aux catalogues de VOD. Dans ce cas, le secteur craint des répercussions négatives sur les possibilités de financement et d'exportation des films et productions télévisuelles britanniques. Cela signifierait notamment la perte, pour les chaînes établies au Royaume-Uni, d'une position compétitive en matière de coproduction. C'est d'ailleurs « la première zone d'impact » de la bombe Brexit selon Gilles Fontaine, responsable des marchés à l'Observatoire. On ne compte plus les séries britanniques de grande qualité que se sont arrachées les chaînes européennes et Netflix (« Downton Abbey », « Peaky Blinders », « Call the Midwife » et, dernière en date, « Bodyguard »). Le secteur est déterminé à se battre pour conserver les partenariats fructueux après le Brexit, et ainsi garder la couronne.

3 Privé des sources de financement Le secteur britannique du cinéma et de l'audiovisuel perçoit des financements de différents fonds de l'Union européenne. Pour certains de ces dispositifs, les fonds sont versés par des structures d'investissement locales. Pour d'autres, l'investissement provient directement de la Commission européenne, comme pour Europe créative et Horizon 2020. Autant dire que si l'Europe coupait les vivres à destination du secteur, le nombre de productions britanniques chuterait massivement. Ça voudrait aussi dire moins de produits télévisés de qualité pour le public européen. L'exécutif a déjà fait savoir qu'il comptait créer un nouveau fonds baptisé « Fonds de prospérité partagée », afin de compenser cette

perte. Le secteur, comme ailleurs en Europe, est aussi dépendant d'aides publiques et de mesures d'incitation fiscale. Il s'agira de négocier pour préserver ces avantages.

4 Fin de la libre circulation des œuvres et des talents Parmi les priorités mises en avant dans le cadre des négociations sur le Brexit, l'industrie évoque la libre circulation des travailleurs, l'accès aux talents et aux compétences de l'Union. « Les industries créatives sont internationales et mobiles par nature », indique l'Observatoire. Les professionnels craignent l'apparition de restrictions, comme des quotas migratoires, des frais de visa dissuasifs, etc. Autant d'obstacles et un poids administratif considérable. Ils rêvent de « permis culturels et éducatifs » qui préserveraient la liberté de circulation des personnes et des biens entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union. Idéalement aussi la mise en place de visas pour de courts séjours, pour répondre aux urgences des tournages. « L'Europe des 28 est comme un club de tennis, avec ses membres et ses règles. L'idée est que le Royaume-Uni puisse continuer à jouer sans être sur le même terrain », simplifie Susanne Nikoltchev, directrice de l'Observatoire européen. Le pays d'Harry Potter compte plus de 200.000 emplois dans le secteur audiovisuel. Dont 15.000 ressortissants qui s'interrogent sur leur avenir professionnel. Dans le secteur des effets visuels, où le pays excelle, ils représentent 25 % des emplois. Il s'agira de préserver cette plus-value économique et culturelle.

Le tableau est noir mais le secteur est plus solidaire et déterminé que jamais.

Minimiser l'impact sur l'audience est aussi une priorité. « Public first ». Tous les acteurs de l'audiovisuel appellent à une unité post-Brexit, basée sur la confiance. Ils évoquent même quelques opportunités grâce au Brexit... Le Royaume-Uni restera un partenaire de choix jusqu'en 2020. D'ici là, il faut « espérer le meilleur et préparer le pire », résume Susanne Nikoltchev. ■

LOLA LEMAIGRE

EN CHIFFRES

21 %

La contribution du Royaume-Uni aux recettes de l'audiovisuel dans l'Union.

29 %

des chaînes de l'Union sont établies au Royaume-Uni, 1.203 différentes.

29 %

Le Royaume-Uni s'octroie 29 % des clients de la VOD par abonnement dans toute l'Europe des 28.

16 %

des films de l'Union produits au Royaume-Uni.

13 %

Le pays est majoritaire dans 13 % des coproductions de fictions télévisées dans l'UE.

206.000

emplois dans le secteur, dont 15.000 ressortissants européens.

L.L.E

LES PISTES DU CSA

La Belgique, porte d'entrée dans l'UE ?

Noël Theben, responsable de l'unité Télévisions au Conseil supérieur de l'audiovisuel, observe les préparatifs pré-Brexit.

Quelles seront les principales conséquences pour le secteur ?

Les chaînes « sous pavillon UK » n'auront plus la liberté de négocier pour la diffusion de leurs programmes en Europe. Elles perdront leur passeport européen. Ensuite, les productions perdront leur statut européen et seront exclues des quotas. Le tout est de savoir si les Anglais vont pouvoir négocier un statut particulier ou certains avantages. Pour les chaînes, cela me paraît compliqué.

Qu'est-ce qui se met en place pour s'y préparer ?

Des sociétés de consultance ont été mandatées par les chaînes établies au Royaume-Uni pour savoir si elles

peuvent se relocaliser dans un autre pays européen. Les sociétés analysent plusieurs critères, comme le cadre de production, les compétences des techniciens, si l'environnement est cosmopolite pour l'internationalisation. Les chaînes pourront choisir les meilleures portes d'entrée en Europe.

Où se place la Belgique ?

Elle est assez bien placée. Des structures se sont déjà rendues à Londres.

Inversement, des producteurs anglais ont visité des studios à Bruxelles et en Wallonie. La MédiaCité et DreamWall, par exemple.

Qui sera la grande victime du divorce ?

C'est une perte importante pour les Anglais surtout. Pour les prestataires européens, c'est peut-être l'occasion de se tourner vers d'autres partenaires, même si ça prendra un moment.

L.L.E